



## Informations économiques COVID-19

Jeudi 7 mai 2020

---

### Bruno LE MAIRE répond à la pétition des restaurateurs sur les assurances

(...) « La troisième inquiétude dont vous nous faites part et qui est l'objet de cette pétition, c'est la couverture des pertes d'exploitation par les assureurs. **Évidemment, les assureurs doivent participer à cette solidarité nationale. Mais je veux être très clair : les risques qui n'étaient pas couverts contractuellement ne peuvent pas être indemnisés.** En revanche, certains contrats d'assurance prévoient la prise en charge des pertes d'exploitation en cas de fermeture administrative d'activité ou de dommages non matériels : je vous invite à bien lire les conditions de votre contrat, et s'il est mentionné les termes que j'ai cité juste avant, vous devez être évidemment indemnisés sans délai. Nous y veillerons.

Je rappelle que **les assureurs ont déjà pris des engagements de solidarité pour accompagner les entreprises pendant cette période difficile : participation à hauteur de 400 millions d'euros au fonds de solidarité et mise en place de fonds d'investissement en faveur des ETI et PME d'1,5 milliard d'euros.** Nous leur avons donc demandé de faire des propositions pour orienter ces investissements plus particulièrement vers le secteur du tourisme. Ces propositions seront présentées le 14 mai lors du Conseil interministériel du tourisme.

Ce qui est certain, c'est que cette crise a dévoilé une lacune : **la couverture des risques dans le cas d'une catastrophe sanitaire doit être améliorée.** C'est l'objectif du groupe de travail que le Premier ministre a mis en place et qui devra proposer des solutions pour améliorer la couverture assurantielle des catastrophes sanitaires dans les prochaines semaines ».

(source : [change.org](https://www.change.org))

---

### Débloquer des recettes aux collectivités pour favoriser la reprise

« Pour soutenir les collectivités en difficulté face à la crise #covid19, nous signons avec Gérald DARMANIN et Jacqueline GOURAULT une circulaire **autorisant les Préfets à consentir des avances de dotations et de fiscalité, et à plus de souplesse dans l'affectation des dotations d'investissement** ».

(source : compte Twitter de Sébastien LECORNU)

---

## **Le comité de crise met en garde contre des pratiques anormales de certaines entreprises**

Le comité de crise constate l'émergence d'un faisceau de **nouveaux comportements anormaux de la part de certaines entreprises**. Parmi les problématiques détectées à ce jour :

- **les pressions très fortes exercées pour revoir à la baisse les prix ou les tarifs pratiqués** dans les contrats liant clients et fournisseurs, parfois de manière rétroactive et sous peine de ne pas pouvoir concourir à un prochain référencement,
- l'absence de validation de la facture pour service fait, ce qui **allonge les délais de paiement**,
- le retard dans l'émission des bons de commande, ce qui **décale de fait la facturation**,
- la demande de récupération par le client des décalages de charges obtenues par le fournisseur,
- la compensation entre sommes dues et sommes à recevoir alors que leurs échéances respectives en vertu des délais légaux sont différentes,
- **la hausse unilatérale des tarifs pour des fournisseurs en position de force**

Le comité de crise condamne fermement ces nouvelles pratiques anormales et s'engage à agir auprès des entreprises pour lesquelles de tels comportements ont été identifiés.

### **Et les entreprises s'inquiètent des évolutions des couvertures de l'assurance-crédit**

Dans le contexte général de l'évolution des délais de paiement, le comité observe par ailleurs l'augmentation des remontées d'entreprises s'inquiétant de la dégradation des couvertures d'assurance-crédit. Il rappelle que les Assureurs-crédits sont tenus de respecter des principes de transparence et de prévenance au titre de la convention de 2013 qui les lie à la Banque de France. Leur rôle est essentiel à la bonne fluidité des échanges interentreprises et le Comité sera particulièrement vigilant aux évolutions globales et sectorielles de la couverture des entreprises. Le comité de crise invite les entreprises (fournisseur ou acheteur) qui feraient face à des retraits d'assurance-crédit à saisir la médiation du crédit aux entreprises <https://mediateur-credit.banque-france>.

(source : comité de crise sur les délais de paiement, ministère de l'Economie et des Finances, Banque de France)

---

### **Rappel sur le protocole national de déconfinement, avant la réouverture de nombreuses entreprises et des commerces**

La démarche de déconfinement mise en place dans chaque entreprise ou établissement doit conduire à:

- 1** éviter les risques d'exposition au virus
- 2** évaluer les risques qui ne peuvent être évités
- 3** privilégier les mesures de protection collective

 [plus d'informations sur le protocole national](#)

(source : ministère du Travail)

---

## !! Recommandations de cybersécurité aux Professionnels pour le déconfinement

Durant la période de confinement liée à la crise sanitaire du CORONAVIRUS – COVID-19, de nombreuses organisations (entreprises, collectivités, associations...) ont dû interrompre leur activité ou au mieux la maintenir partiellement, en recourant au télétravail de manière parfois massive, voire improvisée. Dans le même temps, et comme redouté, les activités cybercriminelles se sont intensifiées pour profiter de cette situation de fragilité des organisations et de leurs collaborateurs.

**L'annonce du début du déconfinement va permettre aux organisations d'envisager une reprise au moins partielle et progressive de leur activité. Si, dans une première étape, le recours au télétravail reste toujours à privilégier partout où c'est possible, les organisations doivent se préparer à cette reprise, tant au plan sanitaire que pour reprendre le contrôle de leur sécurité numérique.**

Pour cela, elles devront réaliser un diagnostic opérationnel qui leur permettra de lister les actions prioritaires à conduire et leur ordonnancement, afin de rétablir leur maîtrise de la sécurité de leurs systèmes d'information.

Les 10 mesures suivantes visent à aider les organisations dans la réalisation de leur plan d'action cybersécurité de déconfinement.

1. Recenser et analyser les incidents de sécurité
2. S'assurer du bon fonctionnement de ses outils de protection
3. Rechercher les indices de compromission
4. Contrôler et tester les sauvegardes
5. Réaliser les mises à jour de sécurité en instance
6. Recentraliser les données
7. Contrôler les équipements nomades avant de les reconnecter au réseau de l'entreprise
8. Refermer les accès externes devenus inutiles
9. Mettre fin aux usages à risques dérogatoires
10. Tirer rapidement les enseignements du confinement pour traiter tout ce qui doit l'être

👉 [Retrouvez les recommandations de la cellule gouvernementale de lutte contre la cybermalveillance](#)

(source : cellule gouvernementale de lutte contre la cybermalveillance)

---

### Le nouveau tableau de bord du marché de l'emploi

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, la Dares publie chaque semaine, en collaboration avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et Pôle emploi, un suivi d'indicateurs éclairant la situation sur le marché du travail. De manière inédite, les indicateurs proposés sont issus de l'exploitation de données journalières ou hebdomadaires. Ils sont donc nécessairement plus fragiles que ceux traditionnellement diffusés sur ces différentes thématiques. Ils sont également susceptibles d'être révisés dans les semaines qui viennent.

Cette sixième édition fournit des informations sur l'activité partielle (ou chômage partiel), les restructurations, les inscriptions à Pôle emploi, les entrées en formation des demandeurs d'emploi, les contrats aidés, les demandes d'aides enregistrées pour les emplois francs et les offres d'emploi en ligne. De premières données sur les demandes d'indemnisation pour les salariés en activité partielle en mars ont été ajoutées.

👉 [voir le tableau de bord](#)

(source : DARES / ministère du Travail)

---